

Service Économie Agricole et Rurale  
Commission Départementale de Préservation des  
Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
(CDPENAF)

Affaire suivie par : Lionel FAIHY  
Tél. : 03 39 59 55 34  
[lionel.faihy@doubs.gouv.fr](mailto:lionel.faihy@doubs.gouv.fr)

Le Président de la CDPENAF

à  
Monsieur le Maire de Les Fontenelles  
Mairie  
13 rue principale  
25210 LES FONTENELLES

**OBJET** : Consultation de la CDPENAF

Besançon, le 23 octobre 2023

Monsieur le Maire,

Conformément aux articles L.142-5, L.151-12 et L.153-16 du code de l'urbanisme, la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) s'est prononcée en séance le 5 octobre 2023 sur votre projet de PLU au titre de la dérogation au principe d'urbanisation limitée, des extensions et annexes à l'habitation en zones A et N, de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, et relève avec satisfaction la sobriété du document d'urbanisme.

**Avis de la commission :**

**Dérogation au principe d'urbanisation limitée**

**Avis favorable**

**Extensions et annexes à l'habitation en zones A et N**

**Avis favorable**

**Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers**

**Avis favorable**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président de séance



**Laurent KOMPF**